

Intermandat SA
Rue du Petit Chêne 38 | CP 610
CH -1001 Lausanne

Tél +41(0)21 340 69 10
Fax +41(0)21 340 69 49
info@intermandat.ch
www.intermandat.ch

Expert-réviseur agréé ASR



COMMUNE DE MOUDON
M O U D O N

R A P P O R T
de révision sur les comptes annuels
au Conseil communal

Exercice 2017

Lausanne, le 18 mai 2018

R A P P O R T

de révision sur les comptes communaux au Conseil
communal de la **COMMUNE DE MOUDON**

En notre qualité d'auditeur et conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des comptes communaux de la Commune de Moudon, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, les autres informations, la liste des engagements hors bilan, le tableau des investissements et le rappel des ententes intercommunales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité de la Municipalité

Conformément aux dispositions légales cantonales, la responsabilité de l'établissement des comptes communaux incombe à la Municipalité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes communaux afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Municipalité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes communaux. Nous avons effectué notre audit conformément au règlement sur la comptabilité des communes (RCCCom), aux directives de révision édictée par le Département des institutions et de la sécurité (DIS) et à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux ». Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes communaux ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes communaux. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes communaux puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes communaux, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes communaux dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), que nous disposons des connaissances techniques et de l'indépendance requise par les directives de révision édictées par le Département des institutions et de la sécurité (DIS) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes communaux pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 18 mai 2018
LBO/JBR/adr

INTERMANDAT SA Société Fiduciaire

Laurent BORGEAUD
Expert-réviseur agréé ASR
Réviseur responsable

Jérôme BRIAND
Expert-réviseur agréé ASR

Annexes : - comptes communaux

BILAN

Au 31 décembre	2016 (en CHF)	2017 (en CHF)
ACTIF		
Disponibilités	3'457'994	6'069'518
Débiteurs & comptes courants	9'663'629	10'908'417
Placements du patrimoine financier	4'826'855	5'216'855
Actifs transitoires	1'351'241	1'454'743
Investissements du patrimoine administratif	29'426'164	26'506'464
Prêts & capitaux de dotations	1'263'101	1'306'123
TOTAL DE L'ACTIF	49'988'984	51'462'120
PASSIF		
Engagements courants	1'918'415	1'744'233
Dettes à court terme	57'055	0
Emprunt à moyen et long termes	29'749'981	29'264'794
Passifs transitoires	1'972'298	2'142'884
Financements spéciaux & fonds de réserve	12'980'577	14'664'775
Capital	3'310'657	3'645'434
TOTAL DU PASSIF	49'988'984	51'462'120

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Au 31 décembre	2016 (en CHF)	2017 (en CHF)
Valeurs fiscales des biens immobiliers	17'076'775	17'844'775
- Patrimoine financier	7'798'875	8'566'875
- Forêt	130'800	130'800
- Patrimoine administratif	9'147'100	9'147'100
Valeurs assurance incendie aux 1er janvier 2017 / 2018	132'710'317	134'856'295
- Immobilière, indice 125 / 125	120'451'112	122'597'090
- Mobilière	12'259'205	12'259'205
ENGAGEMENTS HORS BILAN	5'326'300	5'326'300
<u>Cautionnement en faveur de tiers</u>	5'326'300	5'326'300
- Société coopérative de la piscine de Moudon <i>Cautionnement du crédit d'investissement consenti par la Raiffeisen</i>	2'480'000	2'480'000
- Société coopérative "Rives de la Broye" <i>Cautionnement solidaire de l'emprunt consenti par la Banque Cantonale Vaudoise</i>	1'505'000	1'505'000
- Société coopérative "Cité-Derrière" <i>Cautionnement partiel de l'hypothèque</i>	1'341'300	1'341'300

COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES

31.12.2017

Associations de Communes, ententes intercommunales et autres regroupements de droit public	Forme juridique	Nom du réviseur
Association intercommunale Moudon-Lucens (AIML)	Association de Communes	Fiduciaire Favre Révision SA (Expert-réviseur agréé ASR)
Association intercommunale scolaire de Moudon Lucens et environs (AISMLE)	Association de Communes	Intermandat SA (Expert-réviseur agréé ASR)
Association régionale pour l'action sociale Broye-Vully (ARAS Broye-Vully)	Association de Communes	Berney & Associés SA (Entreprise de révision soumise à la surveillance de l'Etat)
Association intercommunale du centre de collecte de sous-produits animaux de Moudon (CCSPA-Moudon)	Association de Communes	Audict fiduciaire SA (Expert-réviseur agréé ASR)
Groupement forestier Broye-Jorat	Collaboration intercommunale	Infocompta, Guy Chevalley (Réviseur agréé ASR)
Association ORPCI des communes du district de la Broye-Vully	Association de Communes	Findinter SA (Expert-réviseur agréé ASR)
SDIS Haute-Broye	Association de Communes	Fiduciaire Favre Révision SA (Expert-réviseur agréé ASR)